

J. ESCANDE & CIE,
puis RICHY & WARKIN, Tourane

Publicité
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-100)

J. ESCANDE & C^{IE}
A TOURNE (ANNAM)
MAISON FONDÉE EN 1886

CONSERVES ALIMENTAIRES	CHAUSSURES
VINS ET LIQUEURS	QUINCAILLERIE
TRANSIT	ARTICLES POUR FUMEURS
COMMISSION — CONSIGNATION	Articles de Ménage
Import — Export	<i>Papeterie — Parfumerie</i>
AGENTS de la	Dépôt pour l'Annam
COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION	DES EXPLOSIFS FAVIER ET DES Produits Céramiques de Dap-cau

Agents de la Manufacture Française
d'Armes de S^t-Etienne

DE L'URBAINE, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

REPRÉSENTANTS DE LA MAISON REVEL PÈRE ET FILS
FABRIQUEUSES

THÉ D'ANNAM — CRÉPONS ET SOIE DE QUI-NHON

Tous matériaux de construction
CHARBON DE TERRE

maison fondée en 1886
conserves alimentaires
vins et liqueurs
transit
commission-consignation
import-export
Agents de la Cie nationale de navigation
Chaussures
Quincaillerie
Articles pour fumeurs
Articles de ménage
Papeterie-parfumerie
Dépôt pour l'Annam des explosifs Favier et des produits céramiques de Dap-cau
Agents de la Manufacture française d'armes de Saint-Étienne
de l'Urbaine, assurances contre l'incendie
Représentants de la maison Revel père et fils, parapluies
Thé d'Annam — Crépons de soie de Qui-nhon
tous matériaux de construction
charbon de terre

Tourane
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1905)

À la suite d'un appel d'offres, fait en août 1904, deux maisons de commerce de Tourane, l'Omnium français [de Saïgon] et Escande, furent déclarés adjudicataires de diverses fournitures à effectuer à l'hôpital de Tourane pendant les années 1905 et 1906. Des marchés furent passés entre le service administratif militaire et les adjudicataires à la date du 25 août 1904.

Ces marchés ont été approuvés par M. le gouverneur général le 22 novembre et notifiés aux intéressés le 10 décembre 1904.

Dans cette notification, l'administration les mettait en demeure de faire enregistrer ces contrats et de verser au Trésor les cautionnements définitifs afférents à ces marchés.

Les denrées à fournir devant provenir de la Métropole, il leur restait ainsi quatorze jours pour être en mesure de satisfaire à leurs engagements. Mais, adjudicataires provisoires depuis le 23 août, ces maisons n'avaient pas attendu la notification de leurs marchés pour s'approvisionner.

Or, depuis ce moment, les adjudicataires n'ont plus entendu parler de rien. Aujourd'hui encore, ils n'ont reçu aucune commande, bien que les marchés fussent entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1905, et les marchandises qu'ils s'étaient procurées pour satisfaire à leurs engagements, leur restent pour compte.

L'Administration n'a même pas pris la peine de faire savoir aux intéressés qu'elle n'avait pas l'intention de mettre ces marchés en vigueur. Les cautionnements restent versés dans les caisses du Trésor, ou ils dorment sans aucun profit pour leurs propriétaires depuis le mois d'août 1904.

Le délégué du service administratif, auquel ces maisons se sont adressées pour savoir ce que sont devenus leurs marchés, déclare ne rien savoir et n'avoir reçu aucune instruction à ce sujet.

Ces négociants ont demandé alors que leur cautionnement leur soit restitué avec les intérêts acquis depuis la date du versement et que le préjudice causé soit réparé.

Cette réclamation nous semble des plus légitimes.

M. le résident supérieur de l'Annam et M. le gouverneur général ont été saisis de cette question.

Commission permanente du Conseil supérieur
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1906, p. 2-3)

La Commission permanente du Conseil supérieur s'est réunie le 11 juillet 1906 sous la présidence de M. Beau, gouverneur général.

Ont été approuvés :

.....
18° Arrêté résilient le marché Escande pour exécution du service de vidanges à Tourane.

Vers 1906 : rachat par L.-H. Richy et Cie et Ch. Warkin

(Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam, *L'Annam en 1906 : géographie, histoire, administration, commerce, agriculture, industrie*, Marseille, 1906, p. 239)

Charles WARKIN

Né le 26 avril 1862 à Eich, Luxembourg.

Fils de Pierre Warkin et de Suzanne Marie Grosch.

Naturalisé français, légionnaire, fonctionnaire puis employé de la Société industrielle et commerciale de l'Annam à Tourane,

Décès en son domicile, le 27 janvier 1931, des suites du diabète.
Mort subite par syncope cardiaque.

Source : Archives nationales du Viêt Nam, centre numéro 4 (Đà Lạt), fonds de la Résidence supérieure de l'Annam, dossier numéro 1332. Télégramme officiel du résident-maire de Tourane au résident supérieur de l'Annam, 28 janvier 1931.

Renseignements transmis par Sunny Le Galloudec, le 11 août 2022.

DÉPARTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juillet 1906)

Tourane

Départs. — M. Victor Anziani, employé de commerce de la maison Richy & Cie.

L'INDOCHINE À L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE
par Alf. Meynard

.....
Du côté des exposants particuliers, ... M. Escande expose des bois....

« L'AVENIR » EN ANNAM
(L'Avenir du Tonkin, 24 novembre 1906)

Tourane, 18-11-1906
Vol important

Un vol d'une grande importance vient d'être commis pendant la nuit du 16 au 17 courant dans les magasins de la maison Richy.

Le voleur, que l'on suppose faire partie de la maison, n'est pas encore pris, mais on est sur sa trace. Monsieur Warkin, directeur de la maison Richy, en descendant hier matin pour l'ouverture du magasin constata d'abord la disparition de plusieurs pièces de salin et de calicot. Plus loin, sur les comptoirs, des boîtes de biscuits et de conserves de fruits prouvèrent que le voleur ne s'était privé de rien. Il poussa sa reconnaissance jusqu'au bout en laissant un souvenir fort désagréable dans le fond d'un casque.

Monsieur Warkin, mis en éveil par cette orgie, poussa plus loin ses investigations et constata avec un réel effroi que la moitié des bijoux de sa vitrine de bijouterie avait été enlevée.

L'inventaire des bijoux disparus n'est pas terminé, mais à l'heure actuelle, le chiffre dépasse 1.000 piastres.

Devant un vol d'une aussi grande importance. nous espérons que M. Béziat, notre juge, se montrera plus impartial qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour. Nous souhaitons aussi que le voleur une fois pris et condamné, soit envoyé au bagne afin de lui guérir ses coliques, et de lui rendre la vie moins douce que celle qu'il pourrait avoir dans une résidence ou un commissariat.

« L'AVENIR » EN ANNAM
(L'Avenir du Tonkin, 7 décembre 1906)

Tourane

L'Avenir a déjà parlé du vol très important commis au préjudice d'un honorable et sympathique commerçant de notre ville, M. Warkin. Près de 10.000 francs de bijoux avaient été cambriolés.

Grâce à l'intelligente activité de M. Gilbert, gendarme à Tourane, les voleurs sont pincés, et — chose très importante —, la plus grande partie des bijoux sont retrouvés. Les escarpes sont sous les verrou, en attendant le jugement qui les condamnera.

J'ai la ferme assurance que le juge de Tourane les récompensera largement, suivant leurs mérites.

À ce propos, laissez moi vous dire que je ne partage par du tout l'opinion de votre correspondant Ro-Gé, touchant l'impartialité de notre juge de paix à compétence étendue.

Loin de témoigner une partielle indulgence en faveur des escarpes, M. Béziat se montre au contraire très sévère à l'égard des rôdeurs, voleurs, malveillants et coupeurs de bourses. Il suffit d'assister à une séance du tribunal pour s'en rendre compte.

Défiez-vous de certaine chronique tendancieuse de Tourane. Une campagne active est menée contre M. Béziat qui a pris énergiquement les intérêts des commerçants et industriels français contre des Chinois escrocs et faillis frauduleux.

Le juge de paix de Tourane est très actif, remplit les difficiles devoirs de sa charge avec une inflexible rectitude, c'est vrai, mais aussi avec très grande impartialité.

J'en parle en témoin absolument désintéressé, car je n'ai jamais eu affaire avec la Justice, ce dont je suis très heureux.

En terminant, toutes nos félicitations à M. Gilbert, gendarme à Tourane : nous lui disons comme Mac Mahon : « Continuez » Il y a encore beaucoup à faire.

J. B. G.

« L'AVENIR » EN ANNAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1906)

Tourane

Le 29 novembre la justice apprenait qu'un repris de justice avait offert de vendre des bagues en or à des personnes de la ville. Ce repris de justice nommé Moui fut arrêté près du marché de la ville. Fouillé, on trouva dans sa ceinture 2 bagues et 2 griffes de tigre montées en or, et dont il ne put expliquer la provenance.

Ce Tran-van-Moui se dit coolie pousse-pousse. Au mois de mars dernier, il fut condamné à un mois de prison pour vol. Le 16 novembre, il passait devant la maison Richy (dont *L'Avenir du Tonkin* a tout dernièrement signalé le vol important qui y fut commis) lorsqu'il rencontra un nommé Vay.

Ce Vay avait les poches pleines de bijoux d'or et d'argent et il lui avoua qu'il avait commis ce vol dans le magasin de son patron. Il lui avait remis les quatre bijoux. Confronté avec San et Vay, il est revenu sur sa déclaration et a donné une autre version, où un ex-agent de police nommé Cac lui aurait fait la proposition de se joindre à lui pour dévaliser les magasins de bijouterie de M. Warkin. Le 16 novembre à 6 heures du soir, il était au rendez-vous et Cac lui donnait alors des instructions. Moui avait réussi à pénétrer dans le magasin, à se diminuer sous une table ; et les portes fermées à clé, le patron et San disparu, il était libre.

Il avait allumé une lampe, fracturé la vitrine et enlevé tous les bijoux qu'il avait pu et les avait mis dans sa ceinture.

Quand il sortit au magasin, il avait donné à Cac une paire de souliers et une pièce de satin puis 2 montres en or, 3 en argent, 7 bagues, 3 bracelets et 4 broches.

Il avait essayé de vendre quelques bijoux mais ne put y parvenir. Les recherches faites par la police sur les indications de Moui ont amené la découverte de nombreux bijoux volés au magasin de M. Warkin. Ces objets avaient été enfouis dans les dépendances de la maison de M. Rouve, conducteur des travaux publics, et qui avait comme coolie le voleur Moui. Le nommé Cac, l'ex-agent de police, n'a pu encore être arrêté. 80 bijoux ont été retrouvés ; on a saisi également une marmite dans laquelle Moui avait essayé, mais en vain, de faire fondre une partie des bijoux.



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
Tourane. — Escande et C^{ie} Ch. Warkin successeur.
Carte postale expédiée de Tourane le 30 janvier 1910.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 467)

M. Warkin, successeur de MM. Escande et Cie, vient de céder son commerce d'alimentation, quincaillerie, etc., à la Société des Comptoirs du Sud-Annam. Il a néanmoins conservé la direction de son ancienne maison.

ANNAM NÉCROLOGIE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1931)

M. Charles Warkin, 68 ans, ancien secrétaire de la chambre de commerce de Tourane [et agent de la Société industrielle et commerciale d'Annam], est décédé le 28 janvier à Tourane. D'origine luxembourgeoise, il avait fait partie du corps expéditionnaire du Tonkin et était depuis 46 ans en Indochine. C'était le doyen des colons de l'Annam.
